

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE Supp n° 3 Bulletin n°98 septembre 2015 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 20/11/2015

**FORMATION CONTINUE,
FORMATION DISPARUE !****56 % des collègues concernés,
mais 100% sont consternés.**

Qui peut considérer qu'il est encore possible d'être enseignant de 25 ans à 65 ans sans mettre à jour ses connaissances, sans réflexivité sur sa pratique ?

Il y a encore 10 ans, les stages de formation continue de 3 semaines étaient pratique courante en français, mathématiques, sciences, langue vivante ou sport. Petit à petit, la formation s'est rétrécie comme peau de chagrin avec 3,5 jours par an contre 8 dans les autres pays de l'OCDE. La formation continue n'est plus à la hauteur des enjeux: m@gistère et les animations pédagogiques sont des réponses bien dérisoires.

L'état de la formation initiale n'est pas meilleur. Le tableau noir des EFS (étudiant fonctionnaire stagiaire) est soumis aux mêmes restrictions budgétaires. Les ESPE après la destruction des IUFM remplissent difficilement leurs missions d'autant plus que les EFS, au stade de leur formation sont considérés comme de simples variables d'ajustement des moyens d'enseignement en chute libre. Il devient alors aberrant de continuer à baisser les dotations aux universités donc aux ESPE. Où est passé l'esprit de la refondation censé recruter 60 000 enseignants d'ici 2017 ? Seule la moitié l'a été.

Réhabiliter les stages sur temps de travail, c'est donner à tous les enseignants du temps pour favoriser les échanges entre pairs, pour aller voir des collègues et pour associer enseignants et chercheurs.

**La formation continue est en ruine,
Il y a urgence à la rétablir !****Antoine CICOLELLA**
snu88@snuipp.fr**Dans mon
bulletin**

- Action: retour de Bruyères **p 2**
- Métier **p 3**
- Entretien avec Francis Gehin **p 4-5**
- CR du GT mouvement 6 oct **p 6**
- Saisir le CHSCT **p 7**
- Fiche de contrôle syndical **p 8**
- Encart bulletin d'adhésion



BRUYERES MOBILISE POUR SAUVER L'EMPLOI

Jeudi 8 octobre, 500 manifestants étaient rassemblés à Bruyères petite commune de notre département durement touchée par la désindustrialisation. La société FICOCIPA, fabricant de rétroviseurs pour Renault et PSA annonce la délocalisation du site de Bruyères à Dieuze. 68 salariés sont visés par cette violence plus que symbolique ! Alors, ils se battent et mouillent la chemise. Mobilisée aux côtés de la CGT, Sud Solidaires, contre l'austérité et pour la défense de l'emploi privé/public, la FSU n'appelait pas clairement à la grève mais participait à la manifestation derrière la banderole unitaire CGT, FSU et Solidaires.



Crédit photo: udegt Vosges

100 000 BELGES CONTRE L'AUSTERITE

La veille, mercredi 7 octobre, plus de 100 000 Belges ont manifesté à Bruxelles contre les attaques sociales du gouvernement de Charles Michel.

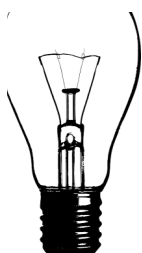


Crédit photo: Reuters

A l'appel du Front commun syndical, la rue a tonné contre les mêmes mesures d'austérité: retraite à 67 ans en 2030, privatisation des chemins de fer, TVA à 21% sur

l'électricité, la hausse des frais d'inscription des étudiants, attaque contre les syndicats qui maintiennent la pression pour une plus juste répartition des richesses.

Sources: L'humanité, 8 octobre 2015



Vos idées, votre bulletin

Vous êtes toutes et tous invités à donner votre opinion et vos suggestions afin d'améliorer votre bulletin d'information.

n'hésitez pas à nous en faire part à : snu88@snuipp.fr

Merci !

Votre contribution est grandement appréciée.



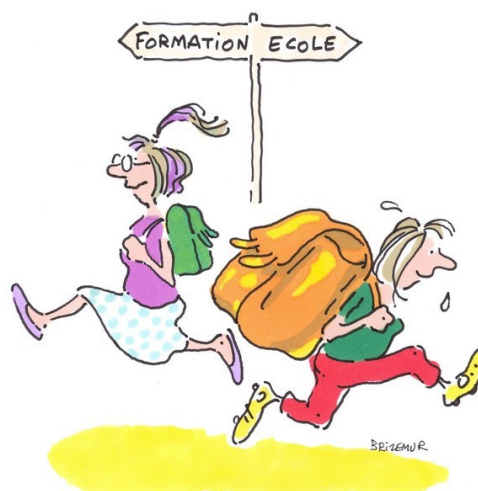
LE SNUIPP DONNE DE LA VOIX

« Deux heures d'animations pédagogiques par ci, un parcours M@gistère par là, et hop, nous voilà prêts pour changer l'école ! »

C'est à l'occasion du dernier Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 11 avril qui prévoyait l'étude de 40 nouveaux textes réglementaires dont les nouveaux programmes d'EMC que Sébastien Sühr, secrétaire général du SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre au sujet de la formation continue.

« Chacun sait qu'il ne suffit pas d'habiller le changement avec de multiples annonces ou en empilant les décrets et autres circulaires » a-t-il poursuivi dénonçant une formation qui reste « le grand mystère de la politique éducative actuelle ».

Pour le syndicat « dans n'importe quel métier, on n'oserait faire croire à une refondation sans formation continue ». Et pourtant des programmes de maternelle de qualité vont entrer en vigueur sans aucun plan de FC pour aider les enseignants à se les approprier. « La vraie refondation doit être celle de la FC » a-t-il conclu « sinon rien ne bougera et on demandera encore aux enseignants de tout porter sur leurs épaules et de se débrouiller



Bilan social : Les chiffres du ministère

« 187 900 personnes ont participé à au moins une heure de formation, on peut donc estimer que 56 % de l'ensemble des enseignants du premier degré ont bénéficié d'une formation. » Sic et c'est le bilan social 2014 du ministère qui le dit en analysant les données enregistrées dans GAIA. En moyenne, les personnes inscrites ont bénéficié de 4 jours de formation, mais ce chiffre revient à 2,3 jours si on le rapporte à l'ensemble des enseignants.

FORMATION CONTINUE: UN ACCOMPAGNEMENT INDISPENSABLE

La vraie question qui se pose maintenant est celle de l'appropriation des programmes par les enseignants. Le ministère explique « Les nouveaux programmes reposant sur une conception nouvelle, ne sont plus la simple juxtaposition de programmes disciplinaires annuels imposant aux professeurs les contenus, les démarches, les méthodes et les progressions, visant un élève abstrait. Ils s'inscrivent dans un projet global, s'adressant à tous les élèves, plus attentif à la diversité de leurs rythmes d'acquisition et faisant davantage confiance à la professionnalité des enseignants. » Comment une telle ambition pourrait-elle se concrétiser sans l'assortir d'une formation continue de grande qualité ?

De nouvelles modalités de formation

Les savoirs ont évolué et les enseignants ont la particularité d'être polyvalents et non des experts, d'assu-

rer l'enseignement de toutes les matières mais aussi de renforcer leur transversalité à travers des projets. Une remise à niveau disciplinaire sur des matières comme les sciences, les arts visuels ou les langues est indispensable. Les méthodes doivent s'adapter aux changements de notre société et de l'école. La formation continue doit permettre aux enseignants de s'approprier les nouvelles recherches en pédagogie et en didactique sur le travail de l'oral ou l'écriture en français mais aussi développer de nouvelles démarches de travail. Les seules mesures attendues en terme de formation continue se limiteront à quelques heures d'animations pédagogiques un mercredi après-midi, en grand-messe de 100 personnes. Pour assurer la réussite des élèves, il s'agit aussi de modifier les modalités de la formation et d'accompagner les enseignants sur la durée, en situations d'aller-retour entre théorie et pratique.

Dossier spécial « comment faire avec les nouveaux programmes ? » sur snuipp.fr

ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

des Instituteurs,

Professeurs des Ecoles et PEGC

6, maison des Associations

Quartier de la Magdeleine

88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>

tel. : 03 29 35 40 98

fax : 03 29 64 24 41

Email : snu88@snuipp.fr

CPPAP n° 0720 S 07413

ISSN n° 1266 0833

dépôt légal : octobre 2015

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp

Quartier de la Magdeleine,

6, Maison des Associations

88000-EPINAL

Francis Géhin : « Laissons les enseignants faire leur métier »

A 57 ans, Francis Géhin revient sur son parcours professionnel et syndical. A la tête du secrétariat départemental du SNUipp-FSU Vosges pendant 13 ans, il continue de s'investir dans les combats collectifs. Le monsieur à la barbe de Père Noël, depuis son départ en retraite, n'a rien perdu de sa verve ni de sa détermination.



Vous êtes une figure du monde syndical et enseignant des Vosges, mais au fond qui êtes-vous vraiment ?

Francis GEHIN *Je suis né en 1958 de Michel GEHIN de Sapois et Simone Garnier de Châtillon sur Saône. Un fils d'ouvrier textile et une fille de paysan. Tous deux respectivement agent EDF et « berceuse » chez Boussac. Un grand-père paternel qui s'instruisait dans le Larousse et le catalogue de Manufrance. Un grand-père maternel plongé dans la piquette issue du Kuhlmann élevé sur des terres impropres. Deux grands-mères qui assuraient l'intendance avec bienveillance. Une enfance bercée par la CGT et déjà la Bretagne que mes parents pratiquent régulièrement. Mes deux frères m'entraînent dans la musique et leurs études techniques. Lauréat du concours d'entrée à l'école d'ingénieur de Metz, je me retrouve finalement à l'école normale d'Epinal en 1978 parce qu'il faut que je gagne rapidement ma vie puisque marié dès 18 ans... Je perds un garçon en 1977, mais la vie me donne deux filles en 1989 et 1991. Celles-ci perdent leur mère en 1998 mais les aventures de la vie me font finalement profiter pleinement des relations humaines dont je deviens un passionné. Un breton m'a fait tomber dans la marmite du SNUipp en 1993...*

En 2004, J'accueille une nouvelle épouse et sa fille. Alors que mon entourage familial est tout féminin, je

fais toute ma carrière d'enseignant à l'EREA d'Epinal comme éducateur, uniquement auprès de garçons... A cette rentrée, c'est la quille.

Treize ans à la tête du SNUIPP-FSU en tant que secrétaire départemental, cela laisse quelques souvenirs. Quels progrès et avancées souhaitez-vous évoquer ?

Francis GEHIN *Deux faits menés localement ont marqué particulièrement ma carrière syndicale : la bataille des EVS et le dossier des conditions de travail.*

La bataille des EVS m'a mené à me plonger dans le code du travail. Un monde inconnu des fonctionnaires. De 2006 à 2015, le combat devant les prud'hommes des Vosges pour le respect des droits de ces personnels a fait avancer la situation au plan national, même si elle n'est toujours pas bien jolie. Car la précarité reste la règle et le statut d'AESH est bien insuffisant et peu respectueux d'une fonction et d'un personnel qui méritent beaucoup mieux.

Le dossier des conditions de travail dans les circonscriptions de ST-DIE puis d'EPINAL a été l'un des plus lourds de ma carrière. La souffrance vécue par de nombreux collègues pendant des années, due à des relations hiérarchiques fortement dégradées ne pouvait rester ainsi figée. C'est durant près de 8 ans que le dossier fut

suivi et que ce combat fut mené, sans jamais lâcher les collègues et sans chercher à blesser.

Une bataille difficile à gérer d'autant que l'IEN concernée était une amie... Au bout du compte, de la sérénité retrouvée

du côté des plus nombreux et inévitablement de la souffrance déclenchée de l'autre. Un moment long et intense au cœur de la réalité du monde du travail.

(...)

**« INSTITUER AU PLUS VITE UNE
GESTION HUMAINE
DES RESSOURCES... »**

Les luttes n'étant jamais terminées, quels combats, selon vous, restent à poursuivre ?

Francis GEHIN Salaires, précarité, protection sociale (Retraite, médecine et dépendance) doivent être des thèmes syndicaux permanents. Les inégalités ne sont pas acceptables. Certains gagnent des millions et d'autres rien. Mais pour cela, il faut gagner l'unité. Or en 2003 notamment, le choix de la CFDT dans le conflit sur les retraites a laissé de lourdes traces. Ce qui me semble urgent également, c'est de cesser de gérer les hommes comme des pions ou des machines. Il faut arrêter de vouloir tout entrer dans des cases, de mesurer tout à l'aune d'indicateurs et de tableaux de bord multiples. « Trop de chiffres », nous éloigne de l'humain. Y compris en pédagogie, l'enfant est prêt à apprendre alors cessons la manie de l'évaluation à tout crin. Rappelons que « peser le cochon 3 fois par jour ne le fait pas grossir. » Laissons les enseignants faire leur métier ! Les services publics sont des entreprises philanthropiques pour les citoyens et par les citoyens. Alors pour les usagers comme pour les fonctionnaires, la qualité doit être au rendez-vous, autant dans le service rendu que dans les conditions de travail et les relations internes. Il faut donc combattre partout la gestion des ressources humaines pour instituer au plus vite une gestion humaine des ressources qui place l'économie au service de l'Homme.

« TROP DE CHIFFRES NOUS ELOIGNE DE L'HUMAIN, Y COMPRIS EN PEDAGOGIE... »

On ne devient pas par hasard délégué syndical, qu'est-ce qui a conduit à vous syndiquer ?

Francis GEHIN Bercé dans le monde syndical, il m'était inconcevable de ne pas être syndiqué. A la FEN jusque 1988, je n'ai pas supporté la gestion locale par le SNI du conflit sur les « maîtres directeurs ». Je suis resté sans syndicat jusqu'en 1993. Après une hésitation à rejoindre la CGT, la rencontre d'un breton engagé dans la création du SNUipp et de la FSU lors d'une classe de mer en pays bigouden m'a définitivement décidé à découvrir une nouvelle forme syndicale. Avec initialement une petite vingtaine de syndiqués, le SNUipp-FSU est désormais le premier syndicat d'enseignants du département.

Rédacteur de nombreux articles, édités et comptes-rendus au sein du bulletin syndical du Snuipp-FSU 88, vous avez consacré du temps pour lire et vous cultiver. Quel livre, film ou pièce de théâtre souhaitez-vous évoquer ?

Au cours de votre carrière et en dehors des salles de classe, vous avez affiché une fibre musicale, quelle chanson souhaitez-vous évoquer ?

Francis GEHIN Le livre qui me laisse le plus grand souvenir est « La Mère » de Maxime Gorki. Un chef d'œuvre d'amour et de féminisme. C'est aussi un moyen puissant de se plonger dans le monde révolutionnaire. Je le conseille vivement à chacun.

Au cours de votre carrière et en dehors des salles de classe, vous avez affiché une fibre musicale, quelle chanson souhaitez-vous évoquer ?

Francis GEHIN Je ne m'étendrai pas trop sur cette question parce qu'il y a tant de belles chansons porteuses de bonheur, d'histoire et d'espoir. Juste un coup d'œil à Pierre PERRET avec « Ouvrez la cage aux oiseaux » et à Bernard LAVILLIERS « Les mains d'or ».

Quel métier vouliez-vous faire ? Comment êtes-vous arrivés au métier d'enseignant ?

Francis GEHIN Des études techniques me conduisaient à devenir ingénieur alors que j'avais émis le vœu de devenir luthier, mais un peu tard. Après les échecs aux concours de l'ONF, la vie m'a finalement porté à l'Ecole Normale d'instituteurs. Je ne le regrette pas.

Des projets ?

Francis GEHIN La retraite est arrivée et je compte profiter pleinement de la liberté de décider quotidiennement de mes activités. Propriétaire depuis 25 ans d'un lieu exceptionnel, je ne m'en suis pas occupé pendant ces décennies. J'entends l'aménager au plus propre pour la planète et compte en faire profiter le plus grand nombre. Sécurisation des lieux, production d'énergie, économie d'eau et jardin en permaculture vont grandement m'occuper. Je ne laisserai toutefois pas de côté mon investissement dans les combats collectifs et serai à vos côtés.

Entretien réalisé par Antoine CICOLELLA





F.S.U.

SANTÉ—SECURITE—CONDITIONS DE TRAVAIL

Que faire en cas de ...

Problème relatif à l'hygiène et sécurité des locaux

1. Rédiger une fiche du registre santé et sécurité au travail qui se trouve ...
2. Transmettre cette fiche à sa hiérarchie.
3. Informer les élus du CHS-CT en envoyant une copie de cette fiche.

Violences au travail

1. Porter plainte
2. Adresser un courrier à son IEN en relatant les faits et lui demandant la mise en œuvre de la protection juridique du recteur. Il faut prouver le lien entre l'agression et la fonction.
3. S'adresser à un élu du CHS-CT pour information, aide à la rédaction du courrier. S'adresser au service de médecine de prévention.

Pour tout personnel handicapé, ou victime de maladie professionnelle

Contactez un membre du CHS-CT afin de constituer un dossier pour une adaptation de son poste de travail.

Accident du travail

Accident bénin : remplir le registre santé et sécurité au travail et informer sa hiérarchie

Accident grave : en informer l'administration et les élus au CHS-CT qui pourront diligenter l'enquête.

Danger grave ET imminent, menace directe pour la vie d'un agent

- 1 Il exerce son droit d'alerte mais il faut absolument que la procédure soit respectée :
 1. il alerte un membre du CHS-CT et son autorité administrative
 2. Il l'inscrit sur le registre Danger Grave et Immédiat
 3. L'administration et le CHS-CT font une enquête
 4. L'administration prend des dispositions pour remédier à la situation.

L'agent peut aussi exercer son **droit de retrait**, mais **attention** : le droit de retrait ne veut pas forcément dire arrêter le travail et rentrer chez soi mais se soustraire à une situation qui représente un danger. Si l'administration considère que le motif de retrait n'est pas justifié, il peut y avoir sanction ou / et retrait de salaire.

C'est **une possibilité à utiliser avec précaution**. Voilà pourquoi il est toujours préférable de contacter et de se faire accompagner par un élu au CHS-CT.

Le CHS-CT peut aussi effectuer des visites de prévention dans les établissements.

Si vous pensez que l'environnement de travail, l'organisation du travail, les locaux, l'aménagement du temps de travail, les nouvelles technologies dans votre établissement ont une incidence néfaste sur vos conditions de travail, contactez un élu au CHS-CT.

FSU-SNUipp 88 : 6 quartier de la Magdeleine 88 000 EPINAL

<http://88.snuipp.fr> (rubrique *instances représentatives* puis CHSCT) snu88@snuipp.fr 03 29 35 40 98

Les membres FSU du CHS-CT départemental :

Jean-Christophe Laboux, ITEP Les Images, Epinal (secrétaire CHSCTD)
Brigitte Mangeot-Mura, SEGPA Collège de Charmes (secrétaire adjointe)
Georges Lozupone, Collège Souhait, Saint-Dié-des-Vosges

Nathalie Germain, Lycée P. Mendès France, Epinal
Christine Didillon, Lycée J.B. Villeneuve, Mirecourt
Christelle Blaya, RASED Eloyes

Compte rendu groupe de travail mouvement du 6 octobre 2015

Présents pour le SNUipp-FSU : LABOUX Jean-Christophe, GILET Norbert, UNSA, SGEN, 4 administration
Groupe de travail dont l'objet est de faire des propositions d'évolution des règles du mouvement à partir de situations pratiques rencontrées les années précédentes.

Propositions du SNUipp-FSU

Cas de fusion d'écoles

Si les deux directeurs souhaitent prendre la direction fusionnée, afin de les départager, le SNUipp 88 propose différents critères :

- le barème mouvement
- l'ancienneté sur l'école
- choix du directeur école maternelle (car en contact en premier avec les parents et ayant du personnel communal à gérer) ou du directeur élémentaire (plus facile d'intégrer 3 collègues de maternelle dans une équipe de 5-6 que l'inverse)

L'administration s'oppose à toutes ces propositions, le DASEN veut pouvoir choisir « le meilleur » sur proposition de l'IEN.

Le SNUipp demande sur quels critères choisir le collègue directeur ? Qui sera le plus apte à occuper ce poste quand on aura deux collègues investis avec professionnalisme ?

Cas du CAPA-SH

Lors du mouvement, si un collègue en formation CAPA-SH est en concurrence pour un poste ASH avec un collègue titulaire du CAPA-SH, attendre la date d'obtention du CAPA-SH (mi-juillet) pour valider l'affectation. Pratiquement, cela engendre des reconsidérations importantes de « chaînes » au mouvement. Il serait donc préférable, pour le SNUipp-FSU, d'avancer la date du jury d'obtention du CAPA-SH pour que les situations soient claires au moment du mouvement.

Le barème

1. Dans l'état actuel, la prise en compte des enfants pour le barème est arrêtée au 1^{er} avril. Le SNUipp-FSU demande à ce que tout enfant naissant entre le 1^{er} avril et la date de la CAPD soit aussi pris en compte.

2. Les congés parentaux au jour d'aujourd'hui ne sont pas comptabilisés dans l'AGS. Le SNUipp-FSU demande, à l'instar de ce qui s'est déjà fait dans d'autres départements, qu'ils soient intégrés à l'AGS (à raison d'un point pour la première année de congé parental, de moitié pour la période suivante).

Concernant le deuxième point, l'administration répond qu'elle attend les directives du ministère.

Mesure de carte scolaire

Lors du CHS-CT, la question de la durée de 3 ans de protection après mesure de carte s'est posée. L'administration répond : au minimum, le collègue est protégé d'une nouvelle mesure de carte scolaire pendant 3 ans, à condition d'avoir une ancienneté de poste (poste actuel + les précédents) suffisante pour ne pas être impacté. Dans le cas où un collègue subirait des mesures de cartes scolaires successives, il conserve l'ancienneté de ses postes passés jusqu'à obtention d'un poste pérenne pendant au moins deux ans.

- Le SNUipp-FSU souhaite que l'attribution des postes au sein de la circonscription se fasse à partir de l'ancienneté sur le poste TRS et non à partir du barème du mouvement.
- Lors de l'attribution des postes dans la circonscription, qu'il y ait plus de postes proposés que de candidats, le but étant que même le dernier arrivé ait le choix parmi au moins deux postes.

TPS (Toute Petite Section)

En cas de mesure de carte scolaire touchant une école, le collègue occupant le poste de TPS n'est pas concerné car il s'agit d'un dispositif limité dans le temps (3 ans minimum).

En revanche, le collègue qui aurait obtenu le poste lors du mouvement mais qui ne l'occupe pas de manière effective au sein de l'école, sera concerné par la mesure de carte.

L'administration répond que le dispositif TPS sera, dès l'année prochaine, poste à profil pour que celui qui obtient ce poste soit aussi celui qui l'occupe.

Le SNUipp-FSU est contre la multiplication des postes à profil. Elle rappelle que cela favorise l'opacité des nominations et que tout collègue est capable d'assurer n'importe quel poste du fait de sa polyvalence.

Maître supplémentaire

En cas de fermeture d'un dispositif PDQMC (au moins 3 ans), le collègue obtient 10 points de fermeture pour tout poste équivalent ou d'adjoint.

Souffrance au travail

De manière générale, le SNUipp-FSU demande à ce que tout collègue titulaire, mais en souffrance, puisse participer à la deuxième phase du mouvement et que les services lui accordent ce droit ainsi que toute l'attention nécessaire.